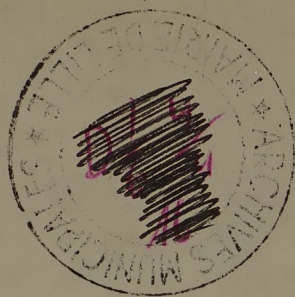


106/149



Commission Administrative
des Cours Municipaux d'Horticulture.

mandat Saint Venant 1936/1940

30 juin 1938

Gay



Commission Administrative
des Cours Municipaux d'Horticulture



Procès-verbal de la réunion du 30 Juin

La Commission Administrative des Cours Municipaux d'Horticulture s'est réunie le jeudi 30 Juin à 18 heures, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : M.M. Vezin, directeur des Services Agricoles du Département du Nord;
Lenfant, professeur spécial d'horticulture attaché à la Direction des Services Agricoles;
Danel, président de la Société d'horticulture du Nord de la France;
Picard, directeur du Service des Promenades et Jardins de la Ville de Lille;
Bernard, jardinier en chef des Hospices de la Ville de Roubaix;
Bossard, surveillant général du Service des Promenades et Jardins de la Ville de Lille;
Fatras, ouvrier jardinier au Service des Promenades et Jardins.

Excusés : M.M. Dehove et Rousseau, adjoints au maire;
Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Absent : M. Bédène, jardinier chef honoraire de la Ville de Lille.

Assistait également à la réunion : M. Mornay, chef de culture au Service des Promenades et Jardins.

En l'absence de M. l'adjoint Rousseau, souffrant, M. Vezin, Directeur des Services Agricoles du Nord, présidait cette réunion.

Lecture est donnée de la note administrative du 23 Février 1938 relative au fonctionnement des cours d'horticulture.

M.M. Picard et Bossard exposent les desirata de l'Administration Municipale quant à l'attribution d'un diplôme aux élèves ayant suivi ces cours. La Ville de Lille a sollicité le patronage du Ministère de l'Agriculture et n'a pas jusqu'ici obtenu de réponse. Cette demande sera réitérée.

L'Administration Municipale prévoit la création d'un diplôme municipal décerné à la suite d'un examen à la fin de chaque cours.

M. Vezin estime qu'il serait souhaitable que l'on décerne aux élèves le diplôme officiel du Ministère de l'Agriculture pour donner une sanction plus élevée aux examens.

Après un long échange de vues, il est convenu que la question sera étudiée de nouveau en présence de M. l'adjoint Rousseau. La Commission demande qu'une réunion ait lieu dès que possible.

La séance est levée à 19 Heures.

Le Secrétaire,

R. BOSSART